

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT  
à la simple question François Cardinaux –  
Prime COVID au personnel de santé – quelles déductions p  
our les personnes ayant bénéficié de jours de congé ? (21\_QUE\_18)**

***Rappel de l'intervention parlementaire***

*Le Conseil d'Etat a décidé, le 19 février, d'octroyer une mesure de reconnaissance de CHF 900 au personnel de santé impliqué durant la crise COVID en guise de reconnaissance. Il apparaît que si l'institution avait déjà versé une indemnité financière en lien avec la crise sanitaire, celle-ci doit être déduite du montant octroyé par l'Etat.*

*Or, nous savons que certaines institutions, dont le CHUV entre autres, n'ont pas versé d'indemnités financières mais ont octroyé des jours de congé.*

*Je pose donc la question suivante au Conseil d'Etat : comment ces jours de congé offerts vont-ils être comptabilisés afin de les déduire de la prime de reconnaissance COVID octroyée par l'Etat de Vaud ?*

## Réponse du Conseil d'Etat

A la suite de la décision du Conseil d'Etat communiquée le 19 février, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a organisé plusieurs séances d'échanges avec les faitières concernées afin de répondre aux questions pratiques qui pouvaient encore se poser. Une directive a ensuite été formalisée et envoyée aux différentes faitières pour diffusion à leurs membres.

Dans le cadre de ces discussions, il a été jugé irréaliste de monétiser l'octroi d'un jour de congé. Une telle règle aurait en effet nécessité de calculer pour chaque personne concernée le coût d'une journée de congé. Il aurait fallu de plus différencier les congés usuels, les congés permettant de récupérer d'éventuelles heures supplémentaires, et des congés « de reconnaissance ».

Ainsi, par souci de simplification administrative s'agissant d'une directive devant être appliquée rapidement par des dizaines d'employeurs de façon la moins bureaucratique possible, aucune déduction n'a été prévue si un employeur avait octroyé ou allait octroyer des jours de congés.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 30 juin 2021.

La présidente :

Le chancelier :

*N. Gorrite*

*V. Grandjean*